AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (18)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 24 février 1877

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 24 février 1877

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)
Collation1 p. (253r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 24 février 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49236

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 février 1877
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireLarue, Édouard (1828-1902)
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie : Godin annonce à Larue qu'il lui fait parvenir dix exemplaires de ses conclusions. Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : Godin informe Larue que la cour d'Amiens rendra son arrêt le 5 mars 1877 ; Godin demande à Larue s'il peut faire le nécessaire pour lui dans l'affaire Diet, Tisserant ne devant revenir à Guise que le 1er mars. Sur l'affaire avec la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise : Godin demande à Larue s'il faut signifier le jugement à la Compagnie. Sur l'affaire Graillot : Godin informe Larue qu'Eugène André se rendra le 27 février 1877 à Vervins.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise
- Diet [monsieur]
- Graillot [monsieur]
- Tisserant, Alexandre (1822-1896)

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024